

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.07.2018

Numéro de version 4

Révision: 13.07.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- . **1.1 Identificateur de produit**
- . **Nom du produit: Aquaplan - Renov'Asphalt**
- . **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- . **Secteur d'utilisation**
 - SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs
 - SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
 - SU19 Bâtiment et travaux de construction
- . **Emploi de la substance / de la préparation** Renovation asphalte.
- . **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- . **Producteur/fournisseur:**
 - IKO nv - Aquaplan
 - d'Herbouvillekaai 80
 - B-2020 Antwerpen
 - Belgium
 - Tel.: +32 (0)3 248 30 00
 - Fax : +32 (0)3 248 37 77
 - E-mail: sds.europe@iko.com
- . **Service chargé des renseignements:** Centre Antipoisons
- . **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
 - Antigif Centrum België/Centre Antipoisons: +32 (0)70 245245
 - Centre Antipoisons Paris : +33 (0)1 40 05 48 48
 - FR - ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59
 - Schweizerische Toxikologisches Informationszentrum: +41 (1) 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- . **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- . **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
 - Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- . **2.2 Éléments d'étiquetage**
- . **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
 - Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- . **Pictogrammes de danger** néant
- . **Mention d'avertissement** néant
- . **Mentions de danger**
 - H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- . **Conseils de prudence**
 - P102 Tenir hors de portée des enfants.
 - P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 - P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- . **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**
- . **Description:** Emulsion de bitume.

- . **Composants dangereux:**

CAS: 14808-60-7 EINECS: 238-878-4	quartz (SiO ₂) substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	25-40%
--------------------------------------	--	--------

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.07.2018

Numéro de version 4

Révision: 13.07.2018

Nom du produit: Aquaplan - Renov'Asphalt

		(suite de la page 1)
CAS: 97659-53-5 Numéro CE: 307-458-3	N-alkyl(C=8~22) polytriméthylène polyamines, carboxyméthyl dérivés., sodium salt Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Sens. 1, H317	≥0,25-<0,3%
CAS: 2634-33-5 EINECS: 220-120-9	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	≥0-<0,05%

. Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

. 4.1 Description des premiers secours

- . **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- . **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- . **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- . **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

. 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

. 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

. 5.1 Moyens d'extinction

- . **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

. 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Pas applicable.

. 5.3 Conseils aux pompiers

- . **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

. 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un vêtement personnel de protection.

. 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

. 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

. 6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.07.2018

Numéro de version 4

Révision: 13.07.2018

Nom du produit: **Aquaplan - Renov'Asphalt**

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- . **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.
- . **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- . **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- . **Stockage:**
- . **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- . **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- . **Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- . **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
 - . **8.1 Paramètres de contrôle**
 - . **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
- | | |
|---|---|
| CAS: 14808-60-7 quartz (SiO₂) | |
| VME | Valeur à long terme: 0,1 mg/m ³
pour la fraction alvéolaire |
- . **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
 - . **8.2 Contrôles de l'exposition**
 - . **Equipement de protection individuel:**
 - . **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 - . **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.
 - . **Protection des mains:**
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
 - . **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
 - . **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
 - . **Protection des yeux:** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- . **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- . **Aspect:**
- . **Forme:** Visqueuse
- . **Couleur:** Brun foncé
- . **Odeur:** Caractéristique
- . **Seuil olfactif:** Non déterminé.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.07.2018

Numéro de version 4

Révision: 13.07.2018

Nom du produit: **Aquaplan - Renov'Asphalt**

(suite de la page 3)

. valeur du pH à 20 °C:	8
. Changement d'état	
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C
. Point d'éclair	Non applicable.
. Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
. Température d'inflammation:	Non déterminé.
. Température de décomposition:	Non déterminé.
. Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
. Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
. Limites d'explosion:	
Inférieure:	0,5 Vol %
Supérieure:	5 Vol %
. Propriétés comburantes	Non déterminée.
. Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa
. Densité à 20 °C:	1,17 g/cm ³
. Densité relative	Non déterminé.
. Densité de vapeur:	Non déterminé.
. Taux d'évaporation:	Non déterminé.
. Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Insoluble
. Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
. Viscosité:	
Dynamique à 20 °C:	5.800 mPas
Cinématique:	Non déterminé.
. Teneur en solvants:	
VOC (CE)	COV valeurs limites (cat A/i) 140 g/L 2010 Le produit contient 0 g/L.
. 9.2 Autres informations	Aucune autre information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- . 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . 10.2 Stabilité chimique
- . Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- . 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- . 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . 10.6 Produits de décomposition dangereux:
En cas de hautes températures, des produits de composition peuvent se produire tel de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- . 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- . Toxicité aiguë
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

. Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

CAS: 97659-53-5 N-alkyl(C=8~22) polytriméthylénepolyamines, carboxyméthyl derivs., sodium salt

Oral LD50 >5.000 mg/kg (rat)

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.07.2018

Numéro de version 4

Révision: 13.07.2018

Nom du produit: **Aquaplan - Renov'Asphalt**

(suite de la page 4)

- . **Effet primaire d'irritation:**
- . **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Peut causer des irritations de la peau.
- . **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.
- . **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- . **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- . **12.1 Toxicité**
- . **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **Autres indications écologiques:**
- . **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- . **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- . **PBT:** Non applicable.
- . **vPvB:** Non applicable.
- . **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- . **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- . **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- . **Emballages non nettoyés:**
- . **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- | | |
|---|--|
| . 14.1 Numéro ONU | Non classifié comme dangereux pour la réglementation des transports. |
| . 14.5 Dangers pour l'environnement: | |
| . Marine Polluant: | Non |

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.07.2018

Numéro de version 4

Révision: 13.07.2018

Nom du produit: **Aquaplan - Renov'Asphalt**

(suite de la page 5)

. **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.

. **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC** Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

. **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

. **Directive 2012/18/UE**

. **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

. **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

. **Prescriptions nationales:**

. **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

. **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

Ce produit ne contient pas des SVHC.

. **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Cette fiche de données de sécurité (FDS) est calculé à une méthode de calcul basée sur CLP Annexe I, parties 2 à 5.

. **Phrases importantes**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

. **Contact:** sds.europe@iko.com

. **Acronymes et abréviations:**

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3